

Peut-on garantir une performance énergétique ?

FEEBAT : bonne nouvelle pour les professionnels du bâtiment !

Le dispositif de prise en charge des formations FEEBAT (Formations aux Economies d'Energies dans le Bâtiment) est reconduit en 2013 pour les entreprises et artisans du bâtiment. L'Etat et ses partenaires (EDF, Constructys, FAFCEA...) ont finalement trouvé un accord et la prise en charge reste pour 2013 d'au moins 95% des coûts pédagogiques pour les différents modules.

Les modules 1 et 2 faisant d'ores et déjà partie intégrante du processus permettant d'être « Reconnu Grenelle de l'Environnement » (signe de qualité qui conditionnera l'attribution des aides publiques d'ici le 1er janvier 2014), et en l'absence de certitude sur la prise en charge des formations en 2014, c'est le moment pour les entreprises et artisans du bâtiment de se lancer !

Pour rappel, les objectifs de ces formations sont de sensibiliser les professionnels à la prise en compte des dimensions énergétiques des travaux de rénovation, à une vision globale des travaux à mener (bouquet de travaux, rénovation complète) et à l'intégration des interfaces entre différents corps d'état pour assurer la qualité des travaux.

Deux organismes proposent les formations FEEBAT en métropole lilloise : l'AFPA et l'IFRB.

Pour en savoir plus sur le contenu des modules et obtenir les contacts pour les inscriptions :

<http://www.vertuoze.fr/FR/FEEBat-100.html>

Qui garantit la performance thermique ? Personne ne peut répondre simplement alors que les nombreux labels affichés des performances attendues en kilowattheures par mètre carré. Ce casse-tête technique et juridique s'ouvre dans le neuf, avec la généralisation de la réglementation thermique 2012 à l'ensemble des bâtiments, mais il existe aussi dans l'ancien.



Philippe Pelletier, qui préside le « Plan bâtiment durable », ne dit pas le contraire: « C'est un grand chantier que nous engageons », expliquait-il mi-décembre à Lille lors de la manifestation « Cap Climat ».

Un premier constat s'impose. En dehors des majors du bâtiment sur de grands projets ou des fournisseurs d'énergie dans le cadre de contrats globaux, aucun professionnel ne se risque à proposer une garantie de performance énergétique à son client. La raison est simple : personne, en dehors de l'utilisateur final lui-même, ne maîtrise l'usage qui sera fait du bâtiment construit ou rénové. Comment s'engager sur une consommation d'énergie dans un logement rénové si le particulier laisse ses fenêtres ouvertes plusieurs heures par jour en hiver ?

Deux types de garantie

L'un des groupes de travail du Plan Bâtiment Grenelle a imaginé deux types de garantie pour répondre à cette difficulté.

La « **Garantie de performance intrinsèque** » au bâtiment (GPEI) concerne les acteurs des phases conception et travaux (architecte, bureau d'études ou entrepreneur) qui s'engagent auprès du maître d'ouvrage sur un niveau maximal de consommations énergétiques conventionnelles selon des paramètres d'utilisation et de confort définis (type d'occupants, température...). Comme dans la RT 2012, ce niveau s'appliquerait aux cinq usages courants que sont le chauffage, le refroidissement, l'éclairage, la production d'eau chaude sanitaire et la ventilation. Le contrôle se ferait sur dossier (à travers les calculs thermiques) et sur site à la réception des travaux (grâce à un test d'étanchéité à l'air).

La « **Garantie de résultats énergétiques sur l'usage** » (GRE) s'appliquerait quant à elle sur des consommations d'énergies réelles et mesurables. Bien encadrée par un contrat qui définit la durée d'occupation et les modalités d'usages du logement, elle présente l'avantage d'impliquer l'usager et l'exploitant. Et pour les travaux de rénovation énergétique, elle permettrait au particulier de monter son plan de financement en sachant précisément le gain en euros qu'il réaliserait chaque année grâce aux travaux.

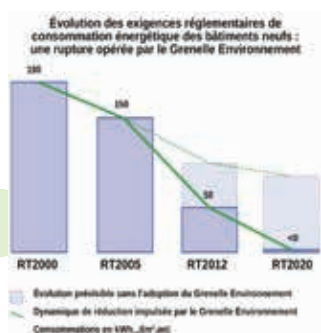
Si quelques assureurs, à l'image du courtier Verspieren (contrat Energ'Assur) ou de la SMA (contrat RénoSur), proposent des solutions pour sécuriser les entrepreneurs, elles sont encore très peu souscrites. Gageons que la multiplication des chantiers de rénovation thermique changera la donne.

«L'habitat participatif s'installe aux Bois Blancs»

La ville de Lille initie des projets d'habitat participatif, une démarche collective où des particuliers conçoivent, construisent puis gèrent leur logement entre futurs voisins. L'appel à projets lancé début 2012 a connu un grand succès avec plus de 90 personnes ayant manifesté leur intérêt. Mais le chemin est long avant l'attribution, la ville étant scrupuleuse sur les objectifs de mixité sociale et générationnelle.

La démarche a abouti pour deux terrains aux Bois Blancs sur les cinq proposés. Le premier verra la construction par 5 ménages d'un programme mixte logements/local d'activités, à l'architecture bioclimatique et aux performances thermiques RT 2012. Le second sur le quai de l'Ouest, porté par 10 ménages, comprend une forte variété de types de logements et mise fortement sur l'accueil de la biodiversité. Chacun des deux projets est soutenu par un bailleur social, permettant notamment de sécuriser le financement. Une équipe travaille également sur la parcelle comprenant trois maisons à proximité de la Maison Folie de Wazemmes.

RT 2012: tous les bâtiments sont désormais concernés



C'est vraiment parti. Depuis le 1er janvier 2013, tous les permis de construire doivent respecter la nouvelle réglementation thermique 2012. Sans revenir sur les exigences précises de cette norme, rappelons que le niveau de performance désormais obligatoire est de l'ordre de ce qui était demandé jusque-là pour le label BBC (Bâtiment Basse Consommation). La consommation maximale d'énergie primaire Cepmax pour les cinq usages conventionnels de l'énergie (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, refroidissement et auxiliaires) est

de 50 kWh/m².an en moyenne, modulée selon différents paramètres. La RT 2012 exige également une efficacité thermique maximale exprimée par le besoin bioclimatique Bbiomax qui rend compte à la fois de la qualité de la conception (solarisation, compacité) et de l'isolation du bâtiment. Cette réglementation implique de nouvelles obligations, telle que les attestations de prise en compte de la RT au dépôt du permis et à la réception des travaux. Côté constructeur, elle implique une obligation de résultat mesurée notamment par les tests de perméabilité à l'air. Cette RT 2012 est une étape vers deux gros chantiers réglementaires : la RT rénovation, en cours d'élaboration et la RT 2020 pour le neuf, qui visera des performances passives.

Les pionniers

Le 3ème atelier Veille/Innovation Vertuoze était consacré au retour d'expériences des Menuiseries Tillieux et au cheminement ayant conduit cette entreprise tourquennoise à développer une véritable expertise autour du marché de la menuiserie bois triple vitrages en se fondant sur le procédé autrichien Optiwin.

Mme Tillieux, présentez-nous votre entreprise.

Viviane Tillieux : Tillieux Menuiserie est une entreprise familiale datant de 1899 avec un arrière-grand-père fondateur, que nous avons repris avec Roch, mon mari. Basée à Tourcoing, elle compte aujourd'hui 10 salariés. Notre cheval de bataille est essentiellement la menuiserie extérieure bois que nous fabriquons et posons.

Quel a été le déclic ?

V.T. On a toujours eu des convictions écologiques, privilégiant avant tout le bois dans nos constructions. Cela a été notre moteur mais le déclic s'est déclenché lors d'une réunion de préparation de Villavenir, projet de maisons BBC témoins de la Fédération Française du Bâtiment. Quelqu'un m'a parlé de maison passive. Moins de consommation ? De CO₂ ? Ca me parlait ! Je me suis dit qu'il y avait quelque chose à faire !

Quelles étapes vous ont permis de changer et d'innover ?

V.T. Nous avons fureté sur internet, fait la veille et nous avons trouvé le procédé Optiwin. Une marque et un procédé de fabrication de fenêtres passives avec triple vitrages et châssis bois isolé. C'est de là qu'est partie notre aventure !

Retrouvez la suite de l'interview sur www.vertuoze.fr/FR/Initiatives-1-40.html

Agenda de l'éco-construction : retrouvez les détails et plus encore sur www.vertuoze.fr

- 13 mars : Premier rendez-vous «produits» du cd2e sur « **Etanchéité et gestion intelligente de la vapeur d'eau** » avec la gamme de produits PROCLIMA de 17h30 à 19h dans le Théâtre de l'éco-construction sur la base du 11/19 à Loos-en-Gohelle
- 26 mars : RDV Vertuoze « **Gérer les risques de condensation dans les parois en rénovation thermique du bâti ancien** » de 11h00 à 13h00 dans les locaux de la FFB à Marcq en Baroeul

Pour en savoir plus, contactez Céline OHNENSTETTER : c.ohnenstetter@cd2e.com